



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Du 30 juin 2026

--- POUVOIR ---

Formulaire à remplir et à envoyer par voie électronique via la boîte mail du club au plus tard le 30 juin 2026 à 10h00

OU à présenter OBLIGATOIREMENT à votre bureau d'émargement (au-delà du délai) le jour de l'Assemblée Générale

Je soussigné(e) Madame / Monsieur .....

Président(e) du club .....

- Participe à l'Assemblée Générale du District  
 Ne participe pas à l'Assemblée Générale du District et donne pouvoir

### POUVOIR

Le Président donne pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :

#### **Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)**

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,  
Madame / Monsieur .....  
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

Ou

#### **Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)**

En mon absence, je donne pouvoir à  
Madame / Monsieur .....  
licencié(e) du club ..... et représentant ce club,  
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

Pour rappel, selon l'article 4.2, paragraphe 6 du règlement intérieur (Annuaire du District), **un seul pouvoir par club**. Cette option n'exclut pas l'amende prévue à l'article 6-2 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF et confirmé chaque saison par le Comité de Direction du DYF en ligne 5-17 du barème des amendes.

Date, Nom, Prénom du Président qui donne le pouvoir

Signature (OBLIGATOIRE)

Cachet du club (OBLIGATOIRE EN CAS DE PRÉSENTATION AU BUREAU D'EMARGEMENT)